



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021 À 18H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Tom Broad, Yvan Labelle.

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Lors de cette séance, sont absents :

Messieurs les conseillers : Francis Juneau et Denis Gignac

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

M. Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

08-216-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'ouvrir la séance extraordinaire du 4 août 2021. Il est 18 h 16.

Adoptée à l'unanimité.

08-217-21 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

08-216-21 Ouverture de la séance

08-217-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. URbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Conclusion de contrats

7.2. Autorisation de dépenses

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. Dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

11. Administration et greffe

- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 11.2. Opérations Immobilières
- 11.3. Autres sujet

12. Ressources humaines

- 12.1. Contrats et ententes
 - 08-218-21 Embauche d'un greffier municipal - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

- 08-219-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions a été ouverte et fermée à 18h17.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

10.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJET

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

08-218-21	Embauche d'un greffier municipal - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	--

ATTENDU QUE conformément à l'article 85 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que « Le Conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Ce fonctionnaire ou employé est appelé greffier »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste de greffier ;

ATTENDU QUE la Ville a retenu les services de la firme Humanitude ressources humaines afin de l'accompagner dans l'identification et la sélection de candidats pour le poste de greffier municipal pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues, pour donner suite à l'appel de candidatures;

ATTENDU QUE M. Pierre Tapp rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de greffier

4467

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de M. Pierre Tapp au poste permanent de greffier municipal de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De procéder à l'embauche de M. Pierre Tapp, au poste permanent de greffier municipal à la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

Le salaire et les conditions de travail de cet employé sont prévus à son entente individuelle de travail, datée du 26 juillet 2021;

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire 02-140-00-140 du fonds général.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente individuelle de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A »;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-219-21	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 août 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le jeudi 5 août 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

M. Martin Bonhomme, Greffier adjoint

ADOPTÉ